

# Municipalité Notre-Dame-des-Bois

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 8 septembre 2020, à 19 h 30, au gymnase de l'école La Voie Lacté, 27 route de l'Église, sous la présidence de Monsieur Yvan Goyette, Maire.

## Sont présents :

District # 1 Madame Micheline Robert

District # 2 Monsieur Gérard Doyon

District # 3 Madame Rita Fortier

District # 4 Monsieur Claude Granger

District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin

District # 6 Vacant

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire trésorier.

## 1 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

## 2 Ordre du jour

### **2020-09-189      Présentation et adoption de l'ordre du jour**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

## 3 Procès-verbaux

### **2020-09-190      Procès-verbaux des séances du 14 juillet, du 20 juillet et du 18 août 2020**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2020, ainsi que le procès-verbal du 18 août 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par; Madame Rita Fortier  
Et résolu unanimement;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2020. Cependant la résolution 2020-08-186 Construction de la dalle de béton au dépôt municipal doit être effacée.

Adoptée

## 4 Trésorerie

### 2020-09-191 Dépôt des listes

---

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un résumé des salaires versés et la liste des dépenses autorisées par les employés, le tout, selon le règlement de contrôle et suivi budgétaire;

Dépôt du rapport des revenus et dépenses.

### 2020-09-192 Comptes du mois d'août 2020

---

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 18 août 2020;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Micheline Robert ;  
Appuyé et résolu unanimement;

D'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

### 2020-09-193 Modifications au budget

---

ATTENDU QUE suite au dépôt des états comparatifs il est souhaitable de procéder à une révision des affectations budgétaires;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Gérard Doyon ;  
Appuyé et résolu unanimement;

D'approuver les changements suivants au budget :

No poste	Description	Budget Adopté	Révision
02-110-00-346	FRAIS DE CONGRES ET DELEGATION	1 600,00 \$	0,00 \$
02-110-00-610	ALIMENT & BREUVAGE - CONSEIL	50,00 \$	108,48 \$
02-120-00-412	HON. PROF.JURIDIQUE APPLICATION DE LA LOI	2 000,00 \$	8 000,00 \$
02-130-00-346	CONGRES & DELEGATION - ADMINISTRATION	1 800,00 \$	635,17 \$
02-130-00-496	FRAIS D'ADMINISTRATION	2 500,00 \$	500,00 \$
02-130-00-499	EVENEMENTS SOCIAUX	300,00 \$	600,00 \$
02-130-00-999	PENALITES ET INTERETS DAS	0,00 \$	362,85 \$
02-140-00-670	FOURNITURES ELECTORALES	300,00 \$	600,00 \$
02-160-00-341	AVIS PUBLIC - GESTION DU PERSONNEL	0,00 \$	500,00 \$
02-220-01-516	LOC. SYSTÈME EN CASCADE SERV INCENDIE	500,00 \$	700,00 \$
02-220-03-525	ENT. REP. CAMION CITERNE	200,00 \$	1 500,00 \$
02-230-00-649	ACCESSOIRES - SÉCURITÉ CIVILE	750,00 \$	4 000,00 \$

02-320-00-141	REM. - EMPL DE VOIRIE	70 000,00 \$	35 000,00 \$
02-320-00-212	REGIME DE RETRAITE - EMPL VOIRIE	2 000,00 \$	800,00 \$
02-320-00-222	RRQ - EMPLOYÉ DE VOIRIE	3 300,00 \$	900,00 \$
02-320-00-232	ASS. EMPLOI - EMPLOYÉ DE VOIRIE	1 100,00 \$	400,00 \$
02-320-00-242	FSS - EMPLOYÉS DE VOIRIE	3 000,00 \$	350,00 \$
02-320-00-252	CSST - EMPLOYÉS DE VOIRIE	(1 400,00 \$)	250,00 \$
02-320-00-262	RQAP - EMPLOYÉS DE VOIRIE	520,00 \$	100,00 \$
02-320-00-421	Assurances bâtiments	0,00 \$	2 000,00 \$
02-320-00-425	Assurances - Véhicules	0,00 \$	3 000,00 \$
02-320-00-499	AUTRES VOIRIE	1 500,00 \$	4 500,00 \$
02-320-00-629	CALCIUM - DOMAINE DES APPALACHES	12 000,00 \$	5 754,98 \$
02-320-00-631	CARBURANT - VOIRIE	14 000,00 \$	7 500,00 \$
02-320-52-525	ENT & REP - WESTERN	25 000,00 \$	35 000,00 \$
02-330-00-212	REGIME DE RETRAITE - EMPL. NEIGE	0,00 \$	1 100,00 \$
02-330-00-222	RRQ - EMPLOYÉS DENEIGEMENT	0,00 \$	3 500,00 \$
02-330-00-232	ASS. EMPLOI - EMPLOYÉ DENEIGEMENT	0,00 \$	1 200,00 \$
02-330-00-242	FSS - EMPLOYES DENEIGEMENT	0,00 \$	2 900,00 \$
02-330-00-252	CSST - EMPLOYÉS DENEIGEMENT	0,00 \$	1 400,00 \$
02-330-00-262	RQAP - EMPLOYES DENEIGEMENT	0,00 \$	500,00 \$
02-330-00-331	TELEPHONE GARAGE MUNICIPAL	130,00 \$	500,00 \$
02-330-00-339	COM - RADIO DENEIGEMENT	300,00 \$	500,00 \$
02-330-57-525	ENT. REP. - KIOTI	0,00 \$	750,00 \$
02-412-00-141	REM. - EMPL. RESP. EAU POTABLE	1 627,21 \$	3 500,00 \$
02-412-00-444	SERVICE D'ANALYSE D'EAU POTABLE	500,00 \$	1 700,00 \$
02-412-00-522	ENT. RÉP. AQUEDUC BAT + TERRAIN	0,00 \$	50,00 \$
02-412-00-600	APP. & TRAITEMENT DE L'EAU	0,00 \$	25,00 \$
02-413-00-526	ENT.REP. ÉQUIP - RESEAU AQUEDUC	1 500,00 \$	3 500,00 \$
02-414-00-141	REM. - EMPL. RESP. EAUX USEES	2 100,00 \$	3 200,00 \$
02-414-00-522	ENT. & RÉP. - BÂT & TERRAIN ÉGOUT	0,00 \$	150,00 \$
02-414-00-526	ENT ET RÉP. - ÉQUIP. TRAITEMENT EAUX USÉES	12,52 \$	3 200,00 \$
02-610-00-141	REM. AMEN & URBANISME	61 872,00 \$	25 000,00 \$
02-610-00-346	CONGRES & DELEGATION - INSPECTEUR	1 550,00 \$	0,00 \$
02-610-00-454	FORMATION INSP. BÂT / AMENAG/URBANISME	1 200,00 \$	2 500,00 \$
02-610-00-494	COTISATION À LA C.O.M.B.E.Q.	430,00 \$	645,67 \$

02-701-30-212	REGIME DE RETRAITE - ARÉNA	0,00 \$	300,00 \$
02-701-30-222	RRQ - EMPLOYÉS ARÉNA	250,00 \$	300,00 \$
02-701-30-232	ASS. EMPLOI - EMPLOYÉS ARÉNA	120,00 \$	175,00 \$
02-701-30-242	FSS - EMPLOYÉS ARÉNA	250,00 \$	420,00 \$
02-701-30-252	CSST - EMPLOYÉS ARÉNA	130,00 \$	225,00 \$
02-701-30-262	RQAP - EMPLOYÉS ARÉNA	55,00 \$	75,00 \$
02-701-30-522	ENT. ET REP. DE L'ARENA / BAT + TERRAIN	2 000,00 \$	3 500,00 \$
02-701-50-141	REM. - PARCS & TERRAINS DE JEUX	20 000,00 \$	1 500,00 \$
02-701-50-212	REGIME DE RETRAITE - PARC & TERRAIN	393,14 \$	0,00 \$
02-701-50-222	RRQ - EMPLOYÉS PARC & TERRAIN DE JEUX	820,00 \$	5,00 \$
02-701-50-232	ASS. EMPLOI - EMPLOYÉS PARC & TERRAIN DE JEUX	400,00 \$	5,00 \$
02-701-50-242	FSS - EMPLOYÉS PARC & TERRAIN DE JEUX	900,00 \$	5,00 \$
02-701-50-252	CSST - EMPLOYÉS PARC & TERRAIN DE JEUX	420,00 \$	5,00 \$
02-701-50-262	RQAP - EMPLOYÉS PARC & TERRAIN DE JEUX	160,00 \$	5,00 \$
02-701-50-310	FRAIS DÉPL. - ENT. DES TERRAINS	50,00 \$	5,00 \$
02-701-50-499	DROITS D'ENTRÉE & SERVICE - O.T.J.	400,00 \$	60,00 \$
02-701-50-526	ENT. REP. EQUIP - PARC & TERRAIN DE JEUX	0,00 \$	700,00 \$
02-701-50-649	PIECES ET ACC.(AUTRES) / ENT. TERRAIN	0,00 \$	25,00 \$
02-701-52-454	FORMATION EN LOISIRS	1 200,00 \$	0,00 \$
02-701-90-310	DEPL LOISIRS	1 200,00 \$	0,00 \$
02-702-90-310	DEPL. LOISIRS CULTUREL	0,00 \$	50,00 \$
03-210-19-000	REMB. EN CAPITAL KIOTI	0,00 \$	50 635,37 \$
03-310-00-724	DEP INVEST - VEHICULES	14 752,86 \$	0,00 \$
03-410-00-000	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTES	0,00 \$	28 865,21 \$

Adoptée

## 5 Ressources humaines

### 2020-09-194 Choix d'une entreprise pour recruter un inspecteur en voirie.

ATTENDU QUE la municipalité éprouve des difficultés importantes pour recruter un inspecteur en voirie et déneigement;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin ;  
Appuyé et résolu unanimement;

De confier un mandat de recherche d'un inspecteur en voirie et à la firme SUPRA.

Adoptée

**2020-09-195 Révision de la rémunération de Martin Gobeil.**

---

ATTENDU QUE monsieur Martin Gobeil a fait un bon travail depuis son embauche;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Micheline Robert;  
Appuyé et résolu unanimement;

D'augmenter la rémunération de Monsieur Martin Gobeil.

Adoptée

**2020-09-196 Entente incendie, Chartierville, La Partie, Scotstown, Hamdem**

---

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un bon service d'incendie qui est autonome;

ATTENDU QUE ce service coûtera très cher;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Rita Fortier;  
Appuyé et résolu unanimement;

De refuser la proposition de participer au projet de collaboration des services d'incendie avec les municipalités Chartierville, La Partie, Scotstown, Hamdem

Adoptée

## **6 Citoyens et organismes locaux**

**2020-09-197 Demande de bourse de Lorili Filiatreault**

---

ATTENDU QUE Lorili Filiatreault a obtenu son diplôme d'études secondaires

IL EST PROPOSÉ, par Madame Micheline Robert;  
Appuyé et résolu unanimement;

De verser la somme de 100 \$ à Lorili Filiatreault.

Adoptée

**2020-09-198 Nomination d'un représentant pour le plan régional des milieux humides et hydriques**

---

ATTENDU QUE nous n'avons pas de personnes qualifiées dans ce domaine.

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;  
Appuyé et résolu unanimement;

D'attendre d'avoir un employé qualifié pour le nommer comme représentant de la municipalité.

Adoptée

**2020-09-199**

**Renouvellement du partenariat avec le Parc national du Mont-Mégantic**

---

ATTENDU QUE le partenariat est arrivé à échéance;

ATTENDU QU'il est possible de renouveler le partenariat pour trois ans soit pour 2020, 2021 et 2022.

Il est proposé par Monsieur Alfred Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE l'entente soit renouvelée pour trois ans en préservant les mêmes avantages et s'il y a lieu les bonifications sont acceptées.

QUE le remboursement annuel soit autorisé au montant de 22,50 \$ par citoyen qui achète une *Carte annuelle parc ou réseau* pour un maximum de 50 cartes subventionnées par année.

## **7 Affaires nouvelles**

**2020-09-200**

**Demande de dérogation mineure concernant l'empiètement dans la marge avant pour la construction d'un garage par Monsieur Roch Bernier, lot 4767846.**

---

**ATTENDU QUE:**

1. Marge avant proposée de **7,62m** (empiètement de 4,38m) pour le coin arrière du garage et Marge avant de **8,23m** (empiètement de 3,77m) pour le coin avant alors que la marge règlementaire avant est fixée à **12m**.
2. L'émission du permis de construction était sujet à l'approbation de la demande de dérogation présentée le 10 août 2020.
3. Comme il est permis, la demande de dérogation a été déposée pendant la réalisation des travaux de terrassement et de nivelage le 10-08-2020 (photos avec prises de vues faites le 11-08-2020 par l'inspectrice en bâtiment).
4. D'autres photos prises le 20-08-2020 démontrent que les travaux ont progressés (installation des formes, de l'isolant, de l'armature et de la tuyauterie de chauffage de la dalle).
5. Tout le terrain de ce lot est à flanc de colline en forte pente qui a nécessité de grands travaux de remplissage et de soutènement.
6. Le plateau sur lequel la dalle est commencée se situe entre, environ, 4,5 et 5m plus bas que niveau de la surface de la rue du Sommet, et à une distance linéaire de celle-ci d'environ 12m.
  - a. Il existe un certain risque d'éboulement de neige ou de matériel sec lors des travaux d'entretien hivernaux et estivaux qui pourraient endommager le bâtiment.
7. Le puits artésien se trouve excentré à environ 6m devant la porte du garage.
8. Le fil électrique d'alimentation de la maison passe devant l'emplacement choisi (ce fil peut normalement être déplacé à peu de frais par Hydro-Québec)
9. Il semble qu'il y aurait eu suffisamment d'espace devant le puit, plus près de la maison, ou ailleurs sur le terrain pour loger le garage aux dimensions projetées tout en respectant la marge règlementaire ou à tout le moins en réduisant l'empiètement sur celle-ci.

10. Les dimensions (la largeur en particulier) pourraient être réduites de façon à réduire considérablement l'empiètement

**Arguments favorables à la dérogation :**

1. Le refus de la dérogation demandée pourrait avoir pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur (LAU art.145.4)
2. L'acceptation de la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété. (LAU art.145.4)
3. La demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme. (LAU art.145.2)
4. Les travaux en cours ont fait l'objet d'une demande de permis (non accordé mais qui aurait été accordé après approbation de la demande de dérogation).
5. Il existe des circonstances particulières liées à la configuration en pente du terrain.

**Arguments défavorables :**

1. L'empiètement demandé est considérable et s'il était accordé créerait un précédent difficile à opposer aux demandeurs qui se sont vu refuser des empiètements bien moins importants.
2. Les faits démontrent que des travaux ont été effectués après le dépôt de la demande de dérogation et avant même que celle-ci ne soit présentée au CCU.
  - a. La condition de « bonne foi » est sérieusement mise en doute : les travaux exécutés après le 10-08-2020 ont été exécutés sciemment selon le plan d'implantation original, en contravention du règlement de zonage et ce sans avoir obtenu préalablement une dérogation qui aurait pu permettre de réduire l'empiètement sans avoir à engendrer d'énormes dépenses au demandeur.
  - b. À cet égard, le demandeur savait ou aurait dû savoir que, en plus du temps requis pour l'émission d'un permis, un délai minimum de 15 jours est ajouté (pour la publication) avant la décision du Conseil. Le demandeur ne peut donc prétendre qu'un préjudice financier lui soit causé par un refus de sa demande à l'égard des investissements liés à la poursuite de ses travaux après le dépôt de cette demande de dérogation.
3. Qui plus est, l'art 145.5 de la LAU ne permet pas les dérogations pour des travaux qui n'ont pas fait l'objet d'un permis (le permis de construction n'a pas été accordé).
4. Des dommages pourraient être causés à l'immeuble lors de travaux de voirie.

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE Considérant les faits, et les arguments favorables et ceux défavorable, le Conseil municipal refuse d'entériner cette demande de dérogation.

**2020-09-201                      Travaux de mini-pelle et de camionnage**

---

ATTENDU QUE la municipalité devait faire des travaux d'urgence pour freiner l'érosion devant l'école;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;  
Appuyé et résolu unanimement;

D'accepter la location d'une mini-pette au cout de 400 \$ et d'un chargement de pierre au cout de 211.55 \$

**2020-09-202                    Proposition d'achat de sel pour le début de l'hiver**

---

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un premier chargement de sel pour amorcer l'hiver.

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;  
Appuyé et résolu unanimement;

D'accepter la proposition de sel Warwick pour la somme de 98 \$ la tonne.

**2020-09-203                    Prolongement du déneigement sur le 10 rang Est**

---

ATTENDU QU'un citoyen demande que l'on déneige le 10 rang est jusqu'à sa demeure;

ATTENDU QUE ce travail entrainerait des frais importants qui devront être assumés par les autres citoyens;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;  
Appuyé et résolu unanimement;

De refuser cette demande.

Adoptée

**2020-09-204                    Soutien à la coopération intermunicipale**

---

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comprend un volet 4 axé sur le Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire de la MRC du Granit ont, depuis plusieurs années, un besoin criant en termes de ressources pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE les tâches reliées à ce poste sont très larges et qu'il est difficile de trouver des ressources ayant des compétences aussi grandes tant au niveau municipal qu'au niveau de l'environnement;

ATTENDU le rôle clé que représente le poste d'inspecteur au niveau du développement d'une municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités désirent se doter de services de qualité pour leurs citoyens;

ATTENDU QU'une entente inter municipale semble une avenue intéressante dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et au niveau de la capacité financière de certaines municipalités;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Micheline Robert;  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE le conseil de Notre-Dame-des-Bois autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**(suite de la résolution # 2020-09-204)**

QUE le conseil de Notre-Dame-des-Bois s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité/de faisabilité visant à offrir un service d'inspection en bâtiment et en environnement pour les municipalités de la MRC du Granit;

QUE le conseil nomme la MRC du Granit organisme responsable du projet.

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois ne s'engage pas à utiliser les services de l'inspecteur qui sera recruté par la MRC car elle compte embaucher un inspecteur.

Adoptée

## **8 Période des questions**

## **9 Clôture de l'assemblée**

La séance a été ajournée

---

Président et Maire  
Yvan Goyette

---

Secrétaire d'assemblée, directeur général  
et secrétaire-trésorier Michel Marceau